



Département
VAL D'OISE

Arrondissement
SARCELLES

MARLY LA VILLE

DATE DE CONVOCATION

20 MARS 2015

DATE D’AFFICHAGE

10 avril 2015

**Nombre de conseillers
en**

exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 31 mars 2015

L’an deux mille quinze le 31 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s’est réuni, en séance ordinaire, à la mairie de MARLY LA VILLE, sous la présidence de Monsieur André SPECQ, Maire.

Présent(s) :

André SPECQ, Michèle LELEZ-HUVE, Patrice PETRAULT, Sylvie JALIBERT, Daniel MELLA, Isabelle DESWARTE, Pierre-Yves HURTEL, Fabienne GELY, Ruth MILLEVILLE, Fabienne OBADIA, Jean-Marcel GUERRERO, Eliane GUINVARCH, Philippe LOUET, Elisabeth ABDELBAIGHI, Pierre SZLOSEK, Muriel AUGLET, Alain DUFLOS, François DUPIECH, Victor MERINERO, Véronique BOS, Patrick RISPAL, Claire BREDILLET

Avaient donné procuration :

Martial DURONSOY à Patrice PETRAULT, Robert WALLET à Daniel MELLA, Sylvaine DUCCELLIER à Sylvie JALIBERT, Corinne MARCHAND MISIAK à Isabelle DESWARTE, Philippe CHABERTY à Jean-Marcel GUERRERO, Jean-Marie SANI à André SPECQ, Virginie FOUILLEN à Michèle LELEZ-HUVE

Absent(s) :

Martial DURONSOY, Robert WALLET, Sylvaine DUCCELLIER, Corinne MARCHAND MISIAK, Philippe CHABERTY, Jean-Marie SANI, Virginie FOUILLEN

Secrétaire de séance élu :

Madame Sylvie JALIBERT

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

FINANCE

N°23

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA

Les grandes orientations du Budget 2015 proposés par Monsieur le Maire et actées lors du débat d'orientation le 27 mars 2015 permettent de présenter les éléments chiffrés en dépenses et recettes qui équilibreront les masses budgétaires de fonctionnement à 10 168 844.20 €, avec une différence sur le budget 2014, portée à moins 120 959.23 €, supportant cependant la contribution du Fonds de Solidarité (FSRIF) de 141 744 €, le prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU, pénalité pour le manque de logements sociaux de 135 652.00 € et l'importance de la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 70 111 € pour l'exercice 2014 et une nouvelle baisse de 188 276 € pour l'exercice 2015 soit une perte en deux ans de plus de 258 387.00 € pour la seule DGF.

Hors les prélèvements du SFRIF et la pénalité pour manque de production de logements sociaux rappelés ci-dessus, une diminution des crédits ramenés à moins 120 959.23 € soit une baisse de 1.175 % sur le budget de fonctionnement 2015.

Les Dépenses de Fonctionnement : 10 168 844.20 € sont contenues avec une diminution de 1.175 % malgré des contraintes imposées et subies pour les collectivités, contribution à la réduction des déficits publics avec la baisse des dépenses et recettes,

CH 011 - Les charges à caractère général : -41 015.00 € (-1.69 %) demande toujours une gestion économe, avec la nécessité de maîtriser les dépenses, avec une vigilance de tous, services et usagers des locaux publics et associatifs (prestations-énergie-carburant-eaux-produits-divers etc...).

Le poste des prestations de services - article 6042 - qui provisionne le marché de restauration scolaire avec le SIRESCO pour un montant annuel de 360 000 € et l'ensemble des prestations voyages, camps enfance et jeunesse, droits d'entrée aux sorties récréatives, programmation culturelle.

Le poste énergie-article 60612- qui couvre les bâtiments publics, scolaires et enfance, administratifs, les structures sportives et associatives très sollicitées tard dans la nuit, et la voirie pour 264 000 €

Le poste de maintenance - article 6156 -soit un montant de 216 900 € couvre l'ensemble des contrats de maintenances, contribution informatique pour la maintenance avec l'administration du réseau, le remplacement des outils informatiques : serveurs, poste de travail, logiciels acquisitions nouvelles et maintenance des logiciels métiers, nouvelles dotations scolaires engagées pour la rentrée 2014-2015 pour 119 000 €, les alarmes sécurité, les alarmes d'incendie, les chaufferies, les bureaux de contrôle pour le gaz et l'électricité, les appareillages de restauration, les appareillages techniques, la maintenance des jeux d'enfants.

Le poste des assurances article 616, dommage aux biens, flotte automobile, protection juridique des agents et des élus, assurance protection des personnels, couverture responsabilité civile pour les activités municipales de la commune pour un montant prévisionnel de 330 000 €,

Avec l'adhésion au nouveau contrat groupe d'assurance statutaire signé avec l'assureur SNP assurance au 01/01/ 2015 pour une durée de trois ans, le taux a été fixé pour 2015 à 11.52 %, passant de 10,80% en 2010 contre 11.56 % en 2014, cette évaluation tenant compte dès 2010 de la réforme des retraites qui augmente le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein.

CH 012 – Frais de personnel : -25 610.00 € (-0.50 %) avec une gestion maîtrisée en diminution depuis 2010, assureront la marge de gestion des services municipaux, les différentes mesures et réformes des catégories, le maintien des services, les avancements d'échelons,

- en intégrant la totalité du contingent police de l'intercommunalité -article 6218- pour un budget prévisionnel de 225 000 € et l'impact budgétaire supplémentaire de la rémunération du personnel du centre de gestion de VERSAILLES mis à disposition sur la mission des archives municipales et la mission du conseiller de prévention (conventions signées avec le CIG entérinées par le conseil municipal fin 2014).

CH 014 – Atténuations de produits : inscription du FSRIF et prélèvement pour contribution d'effort au logement social auquel est assujettie la commune de Marly la VILLE. Cette participation va croissante 277 396.00 € pour 2015.

CH 65/014 – Les charges diverses et gestion courante : -28 590.16 €, -4.85 %

Les contributions aux organismes de regroupement, pour un montant de 14 700 € affecté au SIFOMA (Syndicat intercommunal à vocations multiples Fosses Marly la Ville) et 14 785.20 € pour le PIR (Syndicat pour le parking d'intérêt Régional).

La diminution de la subvention de fonctionnement versée au Centre communal d'action sociale passant de 92 000 € à 82 000 €.

Les subventions communales 2015 sont reconduites sur la base 2014 augmentées des réajustements de 2014 sans majoration sauf demandes particulières motivées présentées en commission.

CH 66 – Charges financières : - 22 895.23 € soit -12,88 % avec la baisse du remboursement des intérêts suivent la gestion raisonnable de la dette avec une diminution des charges d'intérêts.

CH 67- Charges exceptionnelles : 6013.48 € budget pratiquement équivalent.

CH 68 –article 6811– Dotation aux amortissements : - 1 331.32 €

CH 023 - le virement à la section d'investissement : 1.470 000 € capte dans la continuité des derniers exercices, la volonté de poursuite de l'effort d'investissement, pour l'aménagement de notre ville, le maintien de son développement avec le suivi des équipements municipaux.

Les dépenses de fonctionnement 2015 **(-1.175 %)** subissent encore les contraintes de conjoncture.

Les Recettes de Fonctionnement : 10 168 844.20 € (avec une diminution de 1.175 %)

Subissent la baisse des richesses fiscales engagée par l'Etat avec la mise en place du pacte de solidarité des collectivités et engagent toujours plus vers l'impôt sur les ménages avec notamment les conséquences de la baisse de la dotation globale de fonctionnement dès 2014.

CHAP 013 –Atténuations de charge : 198 120 €

enregistre essentiellement les remboursements des frais sur rémunérations des personnels par l'assureur SNP assurance et la caisse primaire d'assurance maladie, remboursements attenants aux congés de maladie ordinaire, congés de maternité, longue maladie (rappel 137 agents et 22 intermittents du spectacle dont 17 professeurs de musique et 5 professeurs de danse , tous services confondus, administratif, technique et culturel, école de musique et danse avec un rajeunissement des personnels marqué depuis plusieurs années et en contrepartie des départs à la retraite pour les années 52-53-54 soit huit agents sur trois ans.

CHAP 70 –Produits de service : 474 276 €, reçoit les recettes des services qui devront se voir augmentées d'environ 3 % pour l'année 2015.

CHAP 73 – Impôts et Taxes : 7 346 593 € avec l'affectation au chapitre 73 des produits communautaires pour 3 933 088 € (article 7321).

Les taxes additionnelles des droits de mutations marquent une frilosité des ventes du foncier bâti porté à 163 960 €- article 7381.

Les contributions directes (article 73111) verront une légère majoration le produit 2015.

Elles passeront d'un produit sur l'exercice 2014 de 2 560 372 €

A un produit attendu de l'exercice 2015 à 2 707 927 € soit 147 555 € de recettes d'impôts en supplément.

Une proposition de majoration des taux d'imposition de 3 % pour 147 555 € d'impositions supplémentaires ne permettra pas de faire face à la ponction renouvelée du prélèvement effectué au bénéfice du fonds pour la Région Ile de France et du prélèvement pour déficit de logements sociaux, fortement accentué par la baisse de la dotation globale de fonctionnement pour 2015 qui poursuivra inévitablement sa baisse vertigineuse.

Le versement en 2015 de la garantie individuelle de ressources (FNGIR article 7323) provoquée par la réforme de la taxe professionnelle d'un montant de 63 779 € permettra encore cette année de maintenir l'équilibre du chapitre.

CHAP 74 - Dotation – Participation : 749 403 €

Accuse encore une diminution, accentuée dès 2011 par la disparition du fonds départemental de taxe professionnelle.

La mise en place de la dotation budgétaire à la charge de l'Etat avec la loi de finances de 2013 vise à compenser pour les collectivités les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle.

La DC RTP d'un montant prévu à 33 535 € se maintient par rapport à 2014.

CHAP 75 – autres produits de gestion courante

Avec 76 482 € se trouve essentiellement alimenté par le produit des loyers et redevances des concessionnaires EDF, GDF pour l'occupation des réseaux.

CHAP 76/77 - Produits financiers et produits exceptionnels avec le versement des intérêts parts sociales de la Caisse agricole :(259 €) contribuent faiblement aux recettes de ce budget 2015 qui est proposé dans ses composantes totales à 8 919 995 €.

Le Compte administratif de l'exercice 2014 voté le 27 mars 2015 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement de 1 646 138.16 €.

Il permet d'inscrire dès ce budget primitif 2015 en section de fonctionnement, l'excédent reporté de l'exercice 2014 soit 1 248 849.20 € article ®002,

et l'affectation du fond de réserve de 397 288.96 € article ® 1068 – affectation aux recettes d'investissement.

Budget Investissement 2015

Pour l'investissement 2015, les prévisions présentées dans la synthèse des orientations sont confortées et détaillées dans les pages du document budgétaire 2015 avec rappel en dépenses et recettes d'investissement arrêtées à : **4 081 390.98 €.**

Avec reprises des restes à réaliser de l'année 2014 constatés au compte administratif 2014 soit en dépenses de 2 293 224.70 € et en recettes de 995 940.32 € et reprise en dépenses du solde d'exécution négatif reporté de 2014 ®001 de 23 054.48 €.

Sont engagées les réalisations validées par l'assemblée municipale, provisions pour les nouveaux équipements et réhabilitations diverses des différents bâtiments scolaires, culturels et associatifs ,l'extension du restaurant scolaire Ecole du Bois Maillard primaire et la création de salles de classes supplémentaires, les travaux de réhabilitation extérieure et intérieure du COSEC, la fin de l'étude relative à l'élaboration du projet de réhabilitation de la décharge située au lieu-dit »la Genestraye », les travaux de ventilation des archives de la mairie, l'achat d'équipement aux services techniques, la mission d'étude du centre ancien, les travaux de réhabilitation des anciens châteaux d'eau à l'entrée de la ville, les allées des cimetières, reprises de divers voiries et parkings, poursuite des travaux de renforcement d'éclairage public.

Pour les recettes d'investissement, certaines subventions sont d'ores et déjà notifiées, les fonds sont attendus :

- Subvention de la CARPF Roissy porte de France de 300 000 € notifiée en 2014 pour l'extension du restaurant scolaire, école du bois Maillard primaire,
- Conseil Général pour une participation annoncée de 259 567 €, notification de mars 2013, pour le projet de l'Ecole du Bois Maillard (restes à réaliser sur les recettes de 2014).
- Inscription d'un nouveau recours à l'emprunt à hauteur de 800 000 € pour l'exercice 2015 pour l'opération de construction du restaurant scolaire et classes de l'école du Bois Maillard
- le versement du FCTVA –fonds de compensation pour la TVA.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après débat et délibération,

PAR

29 Voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales pour 2015

VOTE : le Budget Primitif 2015 de la Commune par nature :

- pour la section de fonctionnement au niveau du chapitre,
- pour la section d'investissement avec opérations détaillées suivies par la présentation fonctionnelle.

Le présent budget primitif 2015 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2014 après le vote du compte administratif 2014 voté en date du 27 mars 2015.

Le Budget primitif est arrêté en dépenses et recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES: 10 168 844.20 Euros

RECETTES: 10 168 844.20 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 4 081 390.98 Euros

RECETTES : 4 081 390.98 Euros

TOTAL DU BUDGET 2013

DEPENSES : 14 250 235.18 Euros

RECETTES : 14 250 235.18 Euros

AUTORISATION DE RECOURS A L'EMPRUNT

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT à procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif 2015 à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget primitif 2015 à hauteur de 800 000 euros pour les travaux neufs d'extension du Restaurant scolaire et créations de classes supplémentaires de l'Ecole primaire du Bois Maillard inscrit en opération globale d'investissement 0009511006 libellée Ecole du Bois Maillard Elémentaire -article 1641-emprunts en euros, et de l'autoriser à lancer la procédure d'appels d'offres auprès des organismes bancaires.

VU l'article 44 de la loi «démocratie de proximité » du 27 février 2002,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délégation donnée au Maire au titre de l'article L2122-22 alinéa 3 en matière de réaménagement de la dette lors du renouvellement du mandat en date du 28 avril 2014,

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération,

Par

29 Voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

AUTORISE

Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT

A PROCEDER à la réalisation des emprunts sur l'exercice 2015 pour la réalisation des travaux

Opération globale d'équipement n° 0009511006-Ecole du Bois Maillard élémentaire (article 1641)

Emprunts destinés au financement des investissements pour la réalisation des travaux de construction et d'extension du Restaurant scolaire et création de classes supplémentaires à l'Ecole élémentaire du Bois Maillard - Allée des Tilleuls.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA

Après que Monsieur MELLA Daniel ait rappelé les propositions de la note d'orientation actée lors de la séance du 27 mars 2015,

VU le budget 2015,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales pour 2015

VU le Budget Primitif 2015 de la Commune voté ce jour, arrêté en dépenses et recettes à :

- Fonctionnement : 10 168 844.20 Euros

- Investissement : 4 081 390.98 Euros

Soit un total budget de 14 250 235.18 Euros

Après intervention de Monsieur le Maire,

Après débat et délibération,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

PAR

29 Voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

VOTE les taux d'imposition 2015 avec une majoration de 0,50 % pour assurer l'équilibre du budget,

- taxe d'habitation : 12.42 % à 12.79 %

- taxe foncière bâtie : 9.35 % à 9.63 %

- taxe foncière non bâtie : 46.88 % à 48.29 %

pour un produit fiscal attendu de 2 707 927 euros.

Le produit fiscal correspondant après vote des taux sera de 2.707 927 Euros.

N°25

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

EXPOSE : Monsieur Patrice PETRAULT

La modification du tableau du personnel est proposée au Conseil municipal, portant les effectifs du personnel au nombre de 137 agents titulaires sur l'ensemble des services administratif, technique, restauration, écoles, enfance, petite enfance, jeunesse, animation et police municipale.

La filière artistique danse et musique compte 22 professeurs de danse et musique dont 17 professeurs de musique et 5 professeurs de danse en contrat à durée indéterminée.

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
VU le budget 2015,**

**Après délibération,
PAR
29 Voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION**

VOTE le tableau des effectifs proposé au budget 2015, lequel reprend la situation des agents au 1^{er} janvier 2015 et fera l'objet de modifications, au fur et à mesure des propositions d'évolution de carrière soumises à l'Autorité Territoriale.

N°26

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA

Monsieur le Maire rappelle la note d'orientation actée lors du débat d'orientation qui s'est tenu en date du 27 mars 2015, à savoir la reconduction des subventions sur la base de 2014 augmentées des réajustements sans majoration.

Les nouvelles demandes feront l'objet d'une étude des dossiers auprès de la commission vie associative et seront proposées à l'assemblée lors d'un prochain conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après délibération,**

**PAR
29 Voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION**

VOTE les subventions 2015 suivant les tableaux annexés pour un montant global de 286 001,05 euros

Les subventions et participations 2014 sont détaillées par article budgétaire, annexés au présent document.

Article 637 38.00 euros

Article 6474 35 396.00 euros

Article 6554 32 791.44 euros

Article 65736 82 000.00 euros

Article 6574 135 775.61 euros

ENREGISTRE que les élus ci-dessous n'ont pas pris part aux votes pour les subventions aux associations suivantes, au motif qu'ils sont membres du bureau ou adhérents des dites associations :

TENNIS CLUB DE MARLY : M. HURTEL Pierre-Yves

PLONGEE DANS FOSSES : Mme DESWARTE Isabelle

CLUB DE L'IMAGE ET DU SON : Mme JALIBERT Sylvie

Les subventions et participations 2015 sont détaillées par article budgétaire, annexés au présent document.

N°27

VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX AVEC EFFET AU 1ER MAI 2015

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Lors du débat d'orientation en date du 27 mars 2015, Monsieur le Maire a proposé de réviser à compter du **01/05/2015** l'ensemble des tarifs afférents aux services municipaux de 3.00 %, notamment la restauration scolaire, le portage des repas, les tarifs bibliothèque, droits de place, chauffage logements instituteurs, les accueils périscolaires et centre de loisirs, les clubs, concessions de cimetières et columbarium.

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après délibération,
PAR
29 Voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION**

FIXE les différents tarifs des services municipaux, suivant une évolution des tarifs de 3 % pour l'exercice 2015.

La mise en vigueur de la nouvelle tarification sera effective selon les dates d'effet précisées sur le tableau joint en annexe.

Les tarifs de la passerelle Enfance Petite Enfance seront augmentés de 3 % à compter du **01/07/2015**.

Les tarifs danse et musique **subiront** une augmentation de 3 % à compter du **01/09/2015**.

(Voir tableau en annexe)

ENFANCE JEUNESSE

N°28

PRESENTATION DES SEJOURS ETE 2015 ET PARTICIPATIONS DES FAMILLES

EXPOSE : Mme DESWARTE Isabelle – Maire adjointe

Les commissions enfance et jeunesse, réunies le 04/02/2015 ont émis un avis favorable aux propositions de séjours en direction des enfants et des jeunes, pour l'été 2015, ainsi que pour les propositions de tarifs :

Coût des séjours 2015 : (hors masse salariale) 68 183.00 Euros

5-8 ans (Scientifique) : 2 séjours de 5 jours qui se dérouleront du 13 au 17 juillet et du 24 au 28 août 2015. Le nombre de places proposées est de 25 en juillet et 25 en août. Les 2 séjours seront réalisés dans le centre Ethic étapes à Saint Cyr (86130), 350 Kms de Marly-la-Ville. Le mode de transport privilégié sera le train puis un transfert en car jusqu'à la structure.

Les activités prévues : Ateliers d'expérience scientifique avec l'association des Petits Débrouillards, journée Futuroscope et activité voltige.

L'encadrement est constitué d'un directeur et de 3 animateurs

Le prestataire retenu est ARCHIPEL.

9-11 ans (Montagne) : 2 séjours de 8 jours qui se dérouleront du 4 au 11 juillet 2015 et du 14 au 21 août 2015. Le nombre de places proposées est de 21 en juillet et 21 en août. Les 2 séjours se dérouleront dans le Centre International de Val Cenis (73).

Le mode de transport est le train de Roissy (ou Paris) jusqu' à Modane (73) puis un transfert car jusqu'à la structure.

Les activités prévues : Accrobranche, escalade, rafting, nuit en refuge et piscine (équipement disponible sur la structure).

L'encadrement est constitué d'un directeur et de 3 animateurs.

Le prestataire retenu est Centre International de Séjour.

12-16 ans (Multisport) : 2 séjours de 9 jours qui se dérouleront du 5 au 13 juillet 2015 et du 18 au 26 août 2015. Le nombre de places proposées est de 22 jeunes pour chaque séjour. Les 2 séjours se dérouleront dans le Centre International de Val Cenis (73).

Le mode de transport privilégié est le train jusqu'à Modane (73) puis un transfert en car jusqu'à la structure.

Les activités prévues : Via ferrata, rafting, accrobranche, VTT et piscine (équipement disponible sur la structure).

Le prestataire retenu est Centre International de Séjour.

Nombre de journée enfant : 982

Coût journée/enfant : 68 183.00€ / 982 = 69.43 €

Hypothèse participation famille (soit 45% du coût journée) :

Pour cette hypothèse, le coût journée est de 31.25 €

Nbre jours X coût journée	Propositions tarifs 2015	Tarifs 2014	2014→2015
Pour 5 jours → 156.25€	168.00€	164.00€	+2.5%
Pour 8 jours → 250.00€	248.00€	242.00€	+2.5%
Pour 9 jours → 281.25€	289.00€	282.00€	+2.5%

Afin de bien répondre à la mise en place d'une tarification modulée, basée sur le revenu des familles, le tableau ci-dessus, présente le tarif de base (tranche 2) qui permet de déterminer les 2 autres tranches ainsi que celle des extérieurs.

TARIFS 2015

5-8 ans

1ère tranche	QF inférieur à 727€	152€
2ème tranche	QF de 727€ à 1117€	168€
3ème tranche	QF supérieur à 1117€	178€
Communes extérieures		534€

9-11 ans

1ère tranche	QF inférieur à 727€	224€
2ème tranche	QF de 727€ à 1117€	248€
3ème tranche	QF supérieur à 1117€	261€
Communes extérieures		775€

12-16 ans

1ère tranche	QF inférieur à 727€	262€
2ème tranche	QF de 727€ à 1117€	289€
3ème tranche	QF supérieur à 1117€	305€
Communes extérieures		915€

Il est bien entendu que tous les calculs réalisés sont établis sur la base du coût global des séjours, hors masse salariale.

Le Conseil Municipal,

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après délibération,
PAR
29 Voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION**

VALIDE le projet de séjours 2015 suivants les modalités exposées,

ENTERINE les propositions de tarifs ci-dessus qui seront majorés de 2,5 % en raison des prévisions d'orientations budgétaires 2015,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les conventions relatives aux séjours.

INTERCOMMUNALITE

N°29 – n'a pas fait l'objet d'une délibération

CARPF - ADOPTION DU RAPPORT RELATIF AU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PORTE DE FRANCE ET DE SES COMMUNES ADHERENTES

MOTION

N°30

MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES DEUX FILIERES TECHNOLOGIQUES AU LYCEE LEONARD DE VINCI DE SAINT WITZ

EXPOSE : Madame Fabienne GELY

La collectivité, constatant la décision du rectorat de fermer une des deux filières STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) au lycée de secteur de Saint Witz par le biais de la fermeture d'une des deux premières STMG dès la rentrée prochaine au profit de l'ouverture d'une classe de première générale, a souhaité exprimer son très vif mécontentement.

Il n'est pas acceptable que cette décision unilatérale prise au seul motif que les élèves concernés pourraient aussi bien réussir en filière générale mette en péril la diversité des choix d'orientation proposés par le lycée ainsi que l'attractivité future de l'établissement, compromette la réussite des élèves du secteur dans l'obtention du baccalauréat et dans la poursuite d'études et risque à terme de briser la mixité sociale et l'équilibre entre voie générale et technologie qui caractérise le lycée.

Le Conseil Communautaire de Roissy Porte de France, lors de sa réunion du 5 mars dernier a exprimé sa totale solidarité avec les parents d'élèves et les enseignants de l'établissement.

Lors du conseil d'administration du Lycée Léonard de Vinci de Saint Witz en date du 5 février 2015 ont été approuvées les deux motions portées par le corps des enseignants ainsi que par les fédérations de parents d'élèves.

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après délibération,
PAR
29 Voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION**

ADOpte la motion par laquelle ils assurent leur solidarité avec les parents d'élèves et les enseignants de l'établissement.

AFFAIRES GENERALES

TIRAGE AU SORT - JURYS D'ASSISES 2015

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

La répartition des 925 jurés devant composer la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours de l'année 2016 à la Cour d'Assises de PONTOISE est fixée par arrêté préfectoral du 18 février 2015.

En vue de constituer la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés par Commune, 12 noms ont été tirés au sort publiquement, à partir de la liste électorale générale.

Ces noms seront transmis au Greffier en Chef de la Cour d'Assises du Val d'Oise à Pontoise.

La séance est levée à 22h35.

Pour extrait conforme,
A MARLY LA VILLE,
le 10 avril 2015

Le MAIRE, André SPECQ